

N O U V E L L E S D E N E S L E

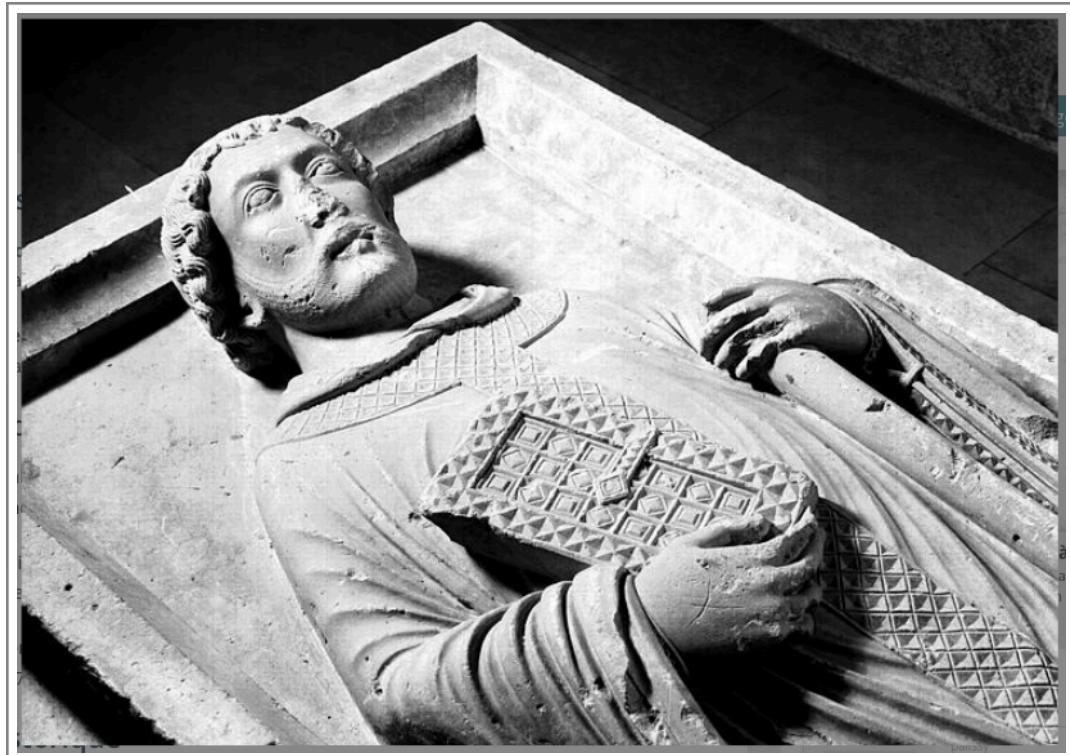
Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

Merci aussi...à Aliette

La plupart d'entre nous, au village, ont voté pour que nous remportions les 8.000 euros de mécénat pour restaurer les statues de notre église. Beaucoup d'entre nous n'en sont pas restés là et ont même remué – et avec quel succès ! – ciel et terre pour faire voter famille, amis et connaissances, diffuser le concours, la mairie réussissant même à fédérer élus locaux et nationaux autour de cette cause... d'où notre succès... mais ce succès il faut aussi symboliquement en remercier Aliette.

Aliette de Rohan-Chabot, marquise de Maillé (1896-1972), est venue au village au moins par deux fois. Lors de son passage le 6 septembre 1961, elle se serait arrêtée au Café Milcent pour acheter cette carte postale de l'église au revers de laquelle elle écrit : « Église [...] vue [...] avec le Docteur Cherest. Bien mal à la jambe ! Admirable statue [de] gisant d'abbé ». Elle voit aussi d'autres œuvres, mais ne semble pas s'intéresser à la Vierge à l'enfant et au... chardonneret bien sûr. Il faut dire qu'elle aime surtout l'art médiéval et là nous sommes davantage entre Moyen-Age et Renaissance. Ainsi, la Vierge au chardonneret de Nesle est sans doute la dernière de Champagne à n'avoir jamais été étudiée (et pourtant des livres entiers ont été écrits sur ce sujet !). La voici qui devient donc connue du jour au lendemain grâce à ce concours et à votre soutien ! Un chef-d'œuvre de plus pour la commune, et pour l'histoire de l'art.

L'histoire de l'art, pourtant, Aliette en a fait sa passion (ce qui n'était pas facile alors pour une femme, même une aristocrate). Elle aurait aussi voulu sauver l'abbaye, mais une Américaine venait de l'acheter... Elle écrit cependant à Châlons, au Ministère de la Culture pour la faire classer, se démène depuis son château de La Motte-Tilly, en vain. Ou presque, car grâce à la Fondation de la Sauvegarde de l'art français qu'elle



fonde avec son cousin le duc de Trévise pour sauver les églises françaises d'avant 1800 non inscrites, nous avons pu remporter ce prix et faire connaître aussi notre gisant et, partant notre ancienne abbaye. Car ce gisant vient d'une niche (appelée aussi *enfeu*) de l'ancien cloître encore conservée sur place. Alors quand il a été possible de contacter le Prince Murat, parrain du programme du Plus Grand Musée de France (l'opération de restauration des objets des églises), nous avions quelques atouts ! Peut-être que ceux-ci nous permettront de remporter un nouveau mécénat pour restaurer l'édifice, surtout que l'on vient de fêter les 100 ans de la Sauvegarde ... mais ça c'est une autre histoire.

La triple arnaque du démantèlement des éoliennes

Sur la question du démantèlement comme pour tout ce qui touche à l'industrie éolienne, le ministère de la Transition Energétique et la Fédération de l'Energie Eolienne (c'est à peu près la même chose) développent une communication extrêmement élaborée et rassurante, mais qui se heurte souvent à la réalité des faits.

Ainsi, un chef de projet ABO Wind nous affirmait récemment, lors d'une réunion publique à Pleurs, que la question du démantèlement des éoliennes n'en était plus une, " que les turbines sont déjà recyclables à 95%, et que la loi fait obligation à l'exploitant, à partir de juillet 2022, de recycler 90% du poids des l'éoliennes ".

Prenons la première affirmation sur le taux de recyclage. Une éolienne "standard", de trois mégawatts de puissance et 150m de haut, se compose de trois éléments : un mat et une nacelle d'environ 210 tonnes, un rotor (les trois pales) d'environ 36 tonnes et un socle de 800 à 1200 tonnes de béton armé.



Sur ces trois éléments, un seul est parfaitement recyclable : les 210 tonnes d'acier, de cuivre et d'aluminium du mat et de la nacelle.

Un deuxième élément de l'éolienne n'est pas du tout recyclable : les fameuses pales de 60m de long en fibres de carbone et résines composites ne peuvent être éliminées qu'en les tronçonnant pour les enterrer ou les brûler dans les fours des cimenteries. Les industriels nous promettent toutes sortes de solutions miracles, mais pour l'instant, aucune n'est opérationnelle.

Enfin, troisième élément et le plus important en termes de poids, le socle de l'éolienne : une galette de béton armé de 15 à 20m de diamètre et 3m de profondeur, d'un poids moyen de 1000 tonnes pour notre éolienne "standard". Le "recyclage" de ce socle consiste à le détruire progressivement au brise-roche pour ensuite le broyer et le transformer en "granulat" qui servira de remblai routier. Une opération tellement longue et coûteuse qu'elle n'a pratiquement jamais été envisagée pour les blockhaus qui parsèment nos côtes depuis la dernière guerre, et d'un bilan carbone catastrophique. Quelle pollution et quelle dépense d'énergie pour produire un matériau pratiquement sans valeur !

Donc, d'après ces chiffres tirés des données constructeur, **17% du poids de l'éolienne est recyclable**, environ **3% est totalement non-recyclable** et **80% est à peine "valorisable"** au prix d'une dépense énergétique considérable. On est loin des 95% de la communication officielle.

Deuxième arnaque du démantèlement, le provisionnement des sommes qui financeront l'élimination des éoliennes en fin de vie.

L'arrêté du 22 juin 2020 fixe le montant de la garantie financière pour démantèlement à 50.000€ pour une éolienne de deux mégawatts plus 10.000€ par mégawatt supplémentaire. Soit, pour notre éolienne de trois mégawatts, 60.000€.

Le seul problème est qu'avec une telle somme, on est bien loin du compte.

M. Grandidier, président de Valorem et co-fondateur de la Fédération de l'Energie Eolienne, a estimé le coût de la déconstruction, lors de son audition à l'Assemblée le 9 mai 2019, entre 50.000 et 75.000€ par mégawatt installé, soit de 150.000 à 225.000€ pour notre machine de 3 mégawatts, hors démolition du socle.

Et les spécialistes de la Fédération Environnement Durable, qui ont décortiqué les premiers devis disponibles, arrivent quant à eux à un minimum de 600.000€ avec la destruction complète du socle.

On a donc aujourd'hui des multinationales étrangères qui confient automatiquement l'exploitation des parcs éoliens à une multitude de sociétés écrans au capital dérisoire, comme celle de M. Cimitan à Nesle, pour pouvoir se soustraire plus facilement à leurs obligations en fin de vie des éoliennes, et l'état français qui garantit ces futurs démantèlements par la consignation d'à peine 10% des sommes nécessaires. Nous voilà rassuré.

Mais il y a encore pire, et c'est la troisième arnaque du démantèlement.

En effet, l'arrêté du 22 juin 2020 qui durcie les dispositions antérieures, rend obligatoire, à partir de juillet 2022, le démantèlement intégral des éoliennes, socle compris, jusqu'à la semelle.

Voilà de quoi apaiser les craintes. Mais la phrase suivante précise que ce démantèlement est obligatoire "**sauf si le bilan environnemental est défavorable**" !!! En d'autres termes, le démantèlement complet des machines sera absolument obligatoire... sauf si on peut faire autrement.

On peut donc compter sur les opérateurs éoliens pour fournir une étude démontrant que le "bilan environnemental" d'un démantèlement complet est défavorable, et sur les Préfets pour accorder ces dérogations aussi facilement que les autorisations d'installer les parcs éoliens.

Comme pour bien d'autres aspects de la législation relative à l'énergie éolienne, on voit que l'encadrement de leur démantèlement à fait l'objet de toutes les complaisances et de toute la bienveillance de nos administrations, afin de rassurer les français tout en évitant aux promoteurs les contraintes qui pourraient réduire la rentabilité de leur petite entreprise.

Déjà 5.000 éoliennes abandonnées aux Etats-Unis, et bientôt combien en France ?

Pour ne pas trop vous accabler d'informations inquiétantes, nous ne vous parlerons pas aujourd'hui de la dernière trouvaille des promoteurs pour contourner l'obligation de démantèlement: le "Repowering". Ce sera l'objet d'un prochain article.

L'oiseau du mois: le Chardonneret élégant

Le concours de mécénat Allianz, en attirant l'attention sur notre "Vierge à l'enfant" dite "au chardonneret", nous a donné l'idée de nous intéresser à ce petit passereau particulièrement original.

Par sa livrée spectaculaire, d'abord, avec une tache rouge autour du bec, la tête noire et blanche, le dos et le haut du plastron caramel, une bande jaune sur l'aile, et la queue noire à taches blanches. Mâles et femelles ont la même apparence, seuls les juvéniles se distinguent par un plumage moins coloré.

Le nom du chardonneret fait référence à son penchant pour les graines de chardon et de bardane, mais il a aussi une passion pour les graines de tournesol qui vous permettront d'inviter dans votre jardin les individus qui n'ont pas migré en hiver vers le sud de l'Europe et le Maghreb.



En plus de sa beauté, le chardonneret élégant est réputé pour la qualité de son chant et c'est la source de son malheur, car il déchaîne les passions et fait l'objet d'un trafic intense.

A force de braconnage, il a pratiquement disparu d'Algérie et de Tunisie, où il est presque aussi courant dans les habitations que les chiens et les chats, et doit être importé illégalement du Maroc et d'Egypte, où l'on en piège plus de cinq millions par ans.

En Europe, il est classé espèce vulnérable et, entre braconnage et changement des pratiques agricoles, on estime que sa population s'est réduite de 50% en dix ans. Ce qui n'empêche pas un intense trafic de l'Espagne à la Belgique en passant par la plaque tournante du marché au puces de Marseille où les oiseaux se négocient entre 50 et 100€, voir jusqu'à 700€ pour les meilleurs chanteurs.

Comme nous le prouve la statue de Nesle, le chardonneret a toujours inspiré les artistes, d'abord à cause de la légende médiévale qui expliquait la tache rouge autour de son bec par les efforts d'un chardonneret pour retirer les épines de la couronne sur le front du Christ. Ainsi devenu allégorie de la Passion du Christ, il est représenté au côté de la Vierge dans de nombreuses sculptures et peintures, dont la plus célèbre est peut-être "La Vierge au Chardonneret" de Raphaël.

Mais il faut aussi citer "Le chardonneret" de Carel Fabritius, élève de Rembrandt et peintre majeur de son époque. Point de vierge ni d'enfant dans ce tableau, mais le simple portrait de l'oiseau sur son perchoir, qui marque l'invention de la peinture d'animaux vivants et du trompe-l'oeil, dans la Hollande du XVIIe siècle, alors en plein essor économique, intellectuel et artistique.

Une toile particulièrement précieuse, à la fois parce que les œuvres de Carel Fabricius sont rares et aussi parce que celle-ci est associée à la disparition tragique du peintre, l'année même de sa réalisation, lorsque l'explosion d'une poudrière, le 12 octobre 1654, ravage tout un quartier de Delft. Le peintre disparaît à l'âge de 32 ans, en même temps que la plupart de ses œuvres.

Et cette chaîne artistique autour de notre oiseau se prolonge quand le tableau de Carel Fabricius devient le fil conducteur du magnifique livre de la romancière américaine Donna Tartt, "Le Chardonneret", sorti en 2014 et récompensé du prix Pulitzer.

Le Chardonneret élégant, un tout petit oiseau qui a su se faire une grande place dans la religion, l'art, la culture...et le cœur des hommes.

